

Projet – version de mai 2018

**MANUEL D'APPRECIATION DE LA
SOUTENABILITE DE LA
PROGRAMMATION ANNUELLE
DES DEPENSES**

COMITÉ GÉNÉRAL DU CONTRÔLE DES DÉPENSES PUBLIQUES

Mai 2018

1- Cadre Général

Un programme général de réforme du budget de l'État a été initié en axant le système de gestion budgétaire sur les objectifs visant à utiliser les ressources de l'État de manière plus efficace et transparente et en se basant sur la structure des budgets des ministères selon l'approche programmatique reflétant les politiques publiques à mettre en œuvre.

L'approche progressive a été adoptée dans l'instauration du nouveau système à travers l'implication de divers ministères par lots afin d'identifier leurs besoins et y répondre progressivement par des équipes de travail spéciales. (Révision du cadre législatif et réglementaire, réforme budgétaire, réglementation du contrôle pré et post-concurrentiel, mise en place d'un système d'information adapté aux exigences du nouveau système ...).

Il s'est avéré en outre, que les intervenants concernés par la mise en place des programmes publics et leur suivi ont besoin d'outils de travail qui les soutiennent dans l'activation du nouveau système de finances publiques et qui soient simplifiés et unifiés entre les parties prenantes concernées (documents de référence généraux et spécifiques, manuels de procédures, manuels de pratique ...)

Le Manuel de procédures sur les techniques d'appréciation de la soutenabilité budgétaire s'insère dans ce contexte et il consacre l'un des principes généraux de la gestion budgétaire en fonction des objectifs à savoir la discipline budgétaire.

2. Définition des termes:

❖ La Programmation annuelle des dépenses: elle représente un plan annuel de mise en œuvre des dépenses liées à la réalisation des objectifs stratégiques du ministère dans le cadre d'un budget ventilé par programmes visant à assurer la soutenabilité du budget.

❖ Les dépenses obligatoires : représentent les dépenses pour lesquelles un service fait a été constaté sans que le paiement soit effectué. Ces dépenses demeurent des impayés à la charge des organismes publics concernés

❖ Les Dépenses inéluctables : représentent l'intégralité des dépenses relatives à la gestion des intérêts sans lesquelles le fonctionnement normal du travail est interrompu. Elles représentent les dépenses liées à des contrats qui sont toujours en vigueur en tout ou en partie.

❖ Les Nouvelles dépenses: représentent les dépenses qui sont autorisées pour la première fois auxquels des fonds sont alloués lors de la discussion du budget.

Risques budgétaires: représentent conformément à la perspective de la gestion budgétaire par objectifs, toutes les actions et décisions de conduite qui empêchent ou entravent la réalisation des objectifs, notamment les insuffisances dans la préparation de la programmation annuelle des dépenses ou la faiblesse dans le suivi des pistes de mise en œuvre. Ces risques sont:

- Dépenses illégales
 - Non-respect des licences budgétaires
 - Absence de transparence des données comptables et financières
 - Absence d'efficience et d'efficacité dans les décisions et opérations de gestion
- ❖ Contrôle budgétaire: contrôle conçu pour assurer le respect des licences budgétaires approuvées par le pouvoir législatif. Pour l'exercice désigné de même il permet de vérifier la cohérence de la programmation annuelle des dépenses avec les dépenses à moyen terme qui dépasse le cadre annuel.
 - ❖ Le concept d'activités dans le cadre de la programmation annuelle des dépenses: Ensemble d'actions nécessaires à la réalisation d'une politique publique (programme) permettant la réalisation des objectifs fixés. Les mécanismes et les méthodes d'utilisation des ressources disponibles sont traduits pour atteindre les valeurs souhaitées des indicateurs de mesure du rendement et pour améliorer les résultats attendus.

Les activités qui représentent une extension des programmes publics sont divisées en:

- Les activités permanentes qui comprennent des activités directement liées à la nature de la profession telles que les activités d'inspection de divers types (inspection sanitaire des aliments, inspection administrative, perte de transport ...)
- Activités horizontales liées à des schémas de travail similaires entre des programmes tels que le leadership et le soutien, tels que:
 - L'activité de gestion des bâtiments, y compris les baux, électricité, eau, nettoyage, gardiennage, sécurité, chauffage, climatisation, entretien occasionnel, maintenance majeure ...
 - Activité de gestion quotidienne: toutes les fournitures de bureau, la communication, la configuration, le transport administratif, le soutien social ...
 - Activité média: assurer le fonctionnement normal de l'équipement grâce à la maintenance, en fournissant les exigences, le système de communication de données à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration ...
- Les activités périodiques liées à l'achèvement des projets au fur et à mesure de l'achèvement du projet.
 - Cadre de dépenses à moyen terme : le cadre de dépenses à moyen terme est un outil de programmation à moyen terme mobile d'année en année. Il comprend trois années au niveau des appréciations et contient des prévisions de dépenses en fonction de leur nature et de leurs résultats.

Une distinction est faite entre le cadre de dépenses à moyen terme et les cadres de dépenses sectorielles à moyen terme qui mettent en évidence les prévisions de dépenses du ministère par programmes et sous-programmes.

3 - Objectifs et groupe cible:

Attendu que l'article 2 de l'arrêté du chef de gouvernement du 25 novembre 2013, portant sur les modalités de programmation annuelle des dépenses et de visa a chargé les contrôleurs des dépenses par la mission d'appréciation de la soutenabilité du budget à travers le visa des de la programmation annuelle des dépenses et les différentes modifications au cours de l'exercice ce qui permet de déduire que ce manuel s'adresse principalement à eux et Il vise notamment à fournir un outil systématique pour rationaliser et normaliser les techniques d'appréciation de la soutenabilité du budget.

4 - Définition de la soutenabilité du budget et de ses exigences d'assurance:

Le concept de «la soutenabilité du budget» a été évoqué au niveau du 1er article de l'arrêté du chef de gouvernement du 25 novembre 2013, portant sur les modalités de programmation annuelle des dépenses et de visa pour les ministères expérimentateurs de la réforme budgétaire par objectifs attendu qu'il a indiqué qu'on entend par la soutenabilité du budget au sens du présent article, la capacité du budget de l'année concernée par la programmation et des années ultérieures à faire face aux dépenses obligatoires et inéluctables en plus de la concordance des crédits programmés avec les moyens mis à la disposition du gestionnaire. Selon cette définition, la soutenabilité invoqué par ce manuel concerne la soutenabilité en terme de budget et non pas celle qui s'intéresse à l'équilibre **macroéconomique** étant donné qu'elle déterminée par le Contrôleur des Dépenses Publiques pour en assurer sa soutenabilité sur la base d'une proposition de programmation annuelle relative aux dépenses à présenter par chaque responsable de programme dans le cadre des crédits alloués au programme sous sa supervision. Cette programmation devrait mettre en évidence:

- L'adéquation entre les activités des intérêts prévisionnelles et les crédits dans les limites des autorisations budgétaires annuelles.
- Le contrôle de ses effets financiers pour l'année concernée par la programmation et les années subséquentes (Le cas échéant) considérant que l'espace temporel pour la soutenabilité du budget ne se limite pas à l'année de programmation mais également aux années suivantes en intersection avec le cadre de dépenses à moyen terme et chaque document pouvant être adopté (Plan de développement ...).
- Organisation des dépenses (activités) en fonction du degré de son obligation en lui accordant la priorité lors de l'allocation des crédits aux dépenses obligatoires puis aux dépenses inéluctables.
- Si tous ces aspects sont disponibles, il est possible d'obtenir un degré d'assurance raisonnable de la qualité de la programmation par le Contrôleur des Dépenses Publiques et par conséquent l'absence de risques qui affecteraient la soutenabilité du budget ou du moins les plus importants.

En vue d'assurer le visa de la soutenabilité du budget dans les plus brefs délais, le chef du programme doit:

- Se charger lui-même de la préparation de ces programmes, avec l'implication de tous les acteurs concernés par l'exécution de son budget dans le cadre de l'adéquation de la stratégie du programme avec la stratégie du gouvernement.
- Assurer la comptabilité de la programmation annuelle proposée avec les objectifs stratégiques de chaque programme dans le cadre de la même mission (ministère) ainsi que dans le cadre des dépenses à moyen terme.

- Activer le dialogue de gestion en tant qu'outil nécessaire de leadership et de coordination adopté par le Président du Programme dans le cadre des nouvelles responsabilités et pouvoirs qui lui ont été confiés dans la préparation, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation du budget alloué à son programme. Ce dialogue inclut nécessairement tous les niveaux opérationnels du programme (dialogue vertical) et tous ceux impliqués dans le programme de leadership et de soutien ainsi que les parties externes impliquées dans le système de dépenses publiques (dialogue horizontal).
- S'assurer du fait que la programmation annuelle souligne les efforts déployés par les parties concernées pour éviter les risques qui pourraient menacer la soutenabilité de son budget compte tenu du budget limité de l'Etat
- Soutenir les horaires de programmation avec toutes les données et informations qui prennent en charge la taille, le coût et le calendrier des dépenses programmées.
- Prendre l'initiative pour la mise à jour de la programmation annuelle des dépenses conformément à la décision du Premier ministre d'inclure les changements enregistrés au niveau de la mise en œuvre afin que ce document reste un outil de suivi efficace pour éviter tout ce qui pourrait affecter la soutenabilité de cette programmation.

5. Techniques d'appréciation de la durabilité de la programmation annuelle des dépenses

Cette section vise à permettre au Contrôleur des Dépenses Publiques d'inclure un certain nombre de techniques et de méthodes quantitatives qui aident à identifier les risques les plus importants qui affecteraient la qualité de la programmation annuelle des dépenses afin d'éviter le visa de ce document. Il s'avère ultérieurement qu'elle se caractérise par la non-soutenabilité en raison soit d'une sous-estimation des dépenses qui y sont incluses suite à l'omission de facteurs matériels y afférents et / ou du non-respect des autorisations budgétaires. Ce qui affectera négativement la capacité de la structure publique à assurer le bon fonctionnement de l'établissement public et la continuité de la prestation des services tel que requis par le système de finances publiques basé sur la performance.

En conséquence, afin de garantir l'assurance raisonnable de la soutenabilité de la programmation annuelle des dépenses qui lui sont soumises en vue d'être visées, il s'appuiera sur une série de procédures analytiques.

Le terme «procédures analytiques» désigne les techniques statistiques et quantitatives adoptées pour analyser les données financières incluses dans le budget, ainsi que l'approche des différents documents et données sur lesquels les dépenses ont été estimées dans les différentes catégories (obligatoires, inéluctables et nouvelles).

Ces procédures permettent de contrôler les dépenses publiques sur la fiabilité des données et données adoptées dans l'ajustement des estimations contenues dans la programmation annuelle par leur cohérence et homogénéité entre elles et sa prise en considération des relations entre les différentes parties du budget et ses sections.

Afin de mettre en œuvre les procédures analytiques susmentionnées, un certain nombre de techniques statistiques sont utilisées pour permettre l'étude des éléments variables et fixes sur lesquels les estimations sont basées sur les différentes catégories de dépenses (disposition et développement). Lors de l'exécution procédures analytiques, un certain nombre de conditions devraient être considérées:

- ❖ L'étendue du respect du principe de priorité dans l'allocation des crédits (dépenses, obligatoires, inéluctables et nouvelles) comme base pour assurer la soutenabilité de la programmation
- ❖ La Fiabilité, précision et sincérité des données approuvées par le chef du programme lors de la préparation du programme, ce qui constitue l'un des objectifs du système de contrôle budgétaire interne.
- ❖ Utiliser les informations actuelles pour les comparer avec les informations de la période précédente (taux de développement des dépenses au cours des trois dernières années à la lumière des réalisations budgétaires de certains des éléments les plus importants du budget pour la validation.

Les techniques analytiques les plus importantes qui peuvent être adoptées sont:

5.1 Analyse par importance relative (loi de pareto)

Ces techniques reposent sur la méthodologie de «l'importance relative» et sont appliquées si la programmation contient de nombreux projets (activités) qu'il est difficile d'étudier de manière exhaustive compte tenu du peu de temps dont dispose le responsable des dépenses pour indiquer la programmation annuelle des dépenses,

5.2 Les tests de cohérence

a. Cette technique permet l'adoption d'approches entre le développement de crédits plutôt que le chargement (paragraphe ou projet) inclus dans la programmation pour assurer la cohérence et la compatibilité avec d'autres postes budgétaires en tant que corrélation directe ou indirecte entre eux.

b. Cette technique est également utilisée pour assurer la cohérence entre la programmation temporelle pour la consommation des crédits d'engagement et de paiement d'une part et la programmation temporelle / calendrier inclus dans :

- Plan prévisionnel pour l'exécution physique des activités et le format de la consommation des crédits de paiement et le plan prévisionnel des Paiements estimés associés aux activités du projet
- Plan prévisionnel de passation des marchés publics
- Plan prévisionnel pour la conclusion de contrats administratifs d'une autre part

c. Cette technique est utilisée pour faire certaines comparaisons entre les données incluses dans la programmation annuelle des dépenses d'une part et celles incluses dans le cadre de dépenses à moyen terme d'autre part.

5.3 analyse par les ratios

Consiste en l'Analyse des relations entre les différents éléments du budget à l'instar des taux de consommation des crédits, sa moyenne durant une période, taux du développement des dépenses durant les périodes précédentes, le taux de consommation des crédits de paiement au deuxième trimestre, le taux des crédits destinés au remboursement des dettes du budget total, ainsi que le développement du ratio de règlement de la dette avec le choix des périodes de gestion significatives. Ces indicateurs nécessitent plusieurs critères communs: pertinence, la mesurabilité, la comparabilité et la spécificité dans le temps.

6-Approche pratique de l'appréciation de la soutenabilité

Nous aborderons à travers cette partie l'approche que le contrôleur peut adopter lors de l'examen de la programmation annuelle fournie par chaque responsable de programme et au

sein d'une mission précise ainsi que l'appréciation de sa capacité à faire face aux diverses dépenses notamment à quel point les montants des fonds alloués sont réalistes.

On adopte lors de l'examen des travaux de vérification La répartition du budget et la classification des dépenses selon le degré de leur obligation. Il convient de noter dans le même contexte que la nature annuelle de la programmation des dépenses n'écarte pas la nécessité d'intégrer le processus de la soutenabilité budgétaire dans une vision à moyen terme des dépenses publiques en obligeant le contrôleur à adopter le cadre de dépenses à moyen terme.

La régularité de cette mission exige du contrôleur la préparation d'un dossier contenant, par exemple:

* Cadres législatifs régissant le domaine d'intervention

1 * Documents financiers (documents de programmation annuels pour les dépenses des années précédentes, rapports de suivi sur l'exécution des budgets et calcul de la disposition ...)

* Listes et rapports extraits de systèmes d'informations tels qu' ADEB et INSAF ...

6.1 dépenses de gestion

SECTION DE LA REMUNERATION PUBLIQUE

Cette section comprend les dépenses de la rémunération aux niveaux central et régional ainsi que les subventions au titre de la rémunération au profit des établissements publics, qu'ils soient ou non soumis au code de la comptabilité publique. Ci après la répartition de ces dépenses au niveau du budget.

Code de l'article	Répartition au niveau du programme
01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme
01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme
01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme
01.139	Rémunération du personnel exerçant à l'étranger par programme

a. Les dépenses obligatoires : représentent les dépenses pour lesquelles un service fait a été constaté sans que le paiement soit effectué. Cette situation conduit à ce qu'on appelle (les reports de charges), qui nécessitent la fourniture de crédits d'engagement et de paiement étant donné que cela concerne le budget de la gestion et dont les raisons sont dues à:

- Des raisons matérielles (procédurales ou techniques) qui empêchent le paiement de ces frais, malgré l'engagement.

Exemples:

- * Procédures d'inscription des nouveaux candidats
- * Procédures de réembauche des personnes concernées par la reprise du travail dans diverses situations
- * Procédures pour inclure les annexes provenant d'autres ministères ou institutions publiques de nature administrative.
- Des raisons liées au budget : où les recrutements et les nominations se font selon les procédures et les autorisations légales. Le début du travail est autorisé malgré le manque de fonds nécessaires pour couvrir les dépenses encourues par eux, ce qui conduit à l'inévitabilité de dépasser les autorisations budgétaires. Par exemple, les traitements et salaires des agents attachés aux ministères et provenant de sociétés publiques sous convention de rémunération exigent la continuation de la rémunération de l'agent attaché par son employeur d'origine à condition lesdits montants en soient récupérés successivement par le ministère concerné par le détachement.

Actions de vérification :

Puisque les dépenses obligatoires sont les plus indispensables parmi les catégories de dépenses programmées, le contrôleur des dépenses s'assure que des fonds suffisants sont disponibles pour son règlement. Sans avoir à le faire au détriment des dépenses inéluctables pour l'année concernée par la programmation ce qui nécessite la soumission d'un plan pour fournir les fonds nécessaires au règlement de ces dettes soit par les transferts prévus ou les décisions de gestion prises. Le contrôleur doit en outre vérifier la nature acceptable de tels transferts et la gravité desdites décisions de gestion en procédant par exemple à la révision de la liste des agents attachés provenant des entreprises publiques et sa réduction...

Il vérifie aussi :

- les Raisons de la dette enregistrée (financière ou budgétaire)
- Les montants de ces dettes dans le but de faire une comparaison entre eux et entre la disponibilité ou la disposition prévue des fonds à travers les données suivantes:
 - * les Procédures de recrutement
 - * Les documents comptables liés à la prise de service après le recrutement (déclaration de rémunération d'un agent contractuel, décision de recrutement de candidat externe ...)
 - * Les décisions de détachement d'un ministère à un autre munies d'un certificat de suspension du paiement du salaire et du document de reprise du travail.
 - * Décisions de détachement des agents provenant des sociétés publiques munies du contrat de travail et de la décision financière régissant leur rémunération et la date de prise de service.

Cet audit est réalisé sur la base de tests de cohérence entre toutes les données mentionnées, que ce soit par rapport aux chiffres qui les concernent ou entre les chiffres et leurs pièces d'appui. Le contrôleur des dépenses peut également utiliser l'analyse par des indicateurs, tels

que l'utilisation de cette technique en vue de déterminer à quelle mesure le responsable du programme a amélioré ou atténué le contrôle des dépenses obligatoires (comparaison du statut de l'année en cours à une période prédéterminée déterminée par son estimation = indice du ratio de règlement des dettes). Cet indicateur est également utilisé pour déterminer à quelle mesure il est engagé dans le programme pour la fourniture des fonds nécessaires au règlement de la dette enregistrée, qui constitue l'une des données sur lesquelles repose son visa sur la programmation annuelle originale.

b. Les Dépenses inéluctables : représentent l'intégralité des dépenses relatives à la rémunération des agents en exercice dans les services centraux et régionaux pour une durée de 12 mois ainsi que les subventions d'intervention au titre de la rémunération au profit des établissements, qu'ils soient ou non soumis au code de la comptabilité publique.

Les dépenses des agents en exercice sont inéluctables car elles sont basées sur leurs relations de travail en cours avec leur employeur, bien que la base de travail exécuté ne soit pas disponible au début de l'exercice.

A cet égard, le Contrôleur des dépenses publiques vérifie la capacité des crédits à gérer les charges salariales mensuelles et annuelles, compte tenu de toutes les subventions publiques et privées, et revoit à la hausse l'évolution de la situation administrative des agents en exercice, en prévoyant notamment des promotions ou des reprises de travail dans tous ses cas ...

Les travaux de vérification:

- Le Contrôleur des Dépenses Publiques doit faire une première approche entre les chiffres totaux du bloc salarial inclus dans le programme annuel de programmation de chaque programme (services centraux – services régionaux - institutions sous surveillance) notant que ces trois composantes de la masse salariale jouit du même degré d'obligation.
- il passe ensuite à une seconde approche entre la répartition des salaires au niveau central (sous réserve du visa du Contrôleur des Dépenses Publiques du Ministère) avec ce qui est inclus dans la décision d'allocation des crédits entre les paragraphes et la décision d'allouer les crédits entre les sous-paragraphes.

Il vérifie subséquentment toutes les données relatives à la mise à jour du coût du mois de janvier et son approbation pour estimer le coût annuel de la masse salariale (membres ou deux membres du gouvernement, membres du cabinet et reste des corps communs et privés) ainsi que le calendrier des changements de postes administratifs, promotion, reprise du travail dans diverses situations ...) avec appréciation de leur effet financier.

Pour effectuer lesdits audits le contrôleur des dépenses publiques repose sur :

- Extrait du système INSAF pour le groupe des agents en exercice au mois de janvier
- listes des agents en exercice mises à jour et détaillées selon les corps.
- listes des membres du cabinet assignés à missions et de ses attachés (statuts actuels de ceux provenant des établissements publiques) munies de pièces justificatives du coût mis à jour de leurs rémunérations mensuelles. Cette divulgation permet de déterminer les partants d'eux.
- Le coût de l'embauche d'un ou de deux membres du gouvernement en cas de leur remplacement étant donné que la détermination de leurs salaires varie en fonction du corps auquel il appartenait avant la nomination.

- Une liste mise à jour des agents attachés au ministère et provenant des sociétés (les détachements en cours pour les non-membres du ministère) munie des pièces à l'appui de la mise à jour du coût de leur rémunération mensuelle.
- Une liste mise à jour des attachés d'autres ministères (détachements en cours) munie des pièces à l'appui de la mise à jour du coût de leur rémunération mensuelle.
- Copies des arrêtés en cours concernant les agents contractuels.
- Copies des arrêtés en cours concernant les agents temporaires.
- Le contrôleur des dépenses s'appuie pour la vérification de toutes ces données sur l'analyse basée sur l'intersection des données, comme le nombre de promotions et leurs catégories (grades et plans) avec sa effet financier et la disponibilité des fonds nécessaires. Il adopte conjointement la technique des indicateurs pour la vérification de l'évolution du nombre d'agents en exercice par rapport à l'évolution de la masse salariale ou le coût des promotions par rapport aux crédits qui leur sont alloués ou le coût des attachés pour les autorisations budgétaires ou l'étendue de la capacité du chef de programme à couvrir toutes les dépenses inéluctables dans un délai estimé à travers le taux de réalisation des engagements relatifs aux décisions de gestion précédemment pris.

Attendu que la masse salariale et le nombre d'employés dans chaque programme diffèrent d'un ministère à l'autre, le contrôleur des dépenses peut compter sur l'importance relative de l'appréciation des éléments de la rémunération sur lesquels il concentrera son examen afin de les vérifier et pouvoir ainsi élaborer la liste des données dont il a besoin.

En ce qui concerne les subventions d'intervention au titre de la rémunération, qui sont incluses dans la programmation annuelle originale, le contrôleur des dépenses s'efforcera à vérifier le mode de la détermination de ses montants à travers les crédits accordés au cours des deux années précédentes par les établissements bénéficiaires ou les états financiers pour la même période, le cas échéant, et tout ce qui justifie les variables avec une effet financier sur cette subvention.

Note: Le suivi de L'exécution des crédits accordés au profit des services régionaux ou attribués aux établissements publics à caractère administratif par le contrôleur des dépenses publiques compétent. Ainsi que les subventions au titre de la rémunération accordées aux établissements non soumis au code de la comptabilité publique, où les structures de contrôle compétentes contrôlent leur mise en œuvre.

Les Nouvelles dépenses: représentent toutes les dépenses de la rémunération qui ont été inclus pour la première fois dans la programmation annuelle des dépenses sur la base des nouvelles mesures discutées et convenues avec les services du ministère des Finances chargés de la gestion du budget de l'Etat.

Ces importantes dépenses concernent principalement :

- Coût supplémentaire pour les programmes de recrutement effectués à travers les concours nationaux.
- Promotions incluses d'une manière discrétionnaire en attendant les résultats des concours et examens programmés dans le cadre de la formation continue.

- Les augmentations des salaires publiée au Journal officiel de la République Tunisienne
- Nouveaux détachements
- Nouveaux contrats
- Nouveaux agents temporaires

Travaux de vérification :

En consécration du principe de concordance et de cohérence entre toutes les informations qui lui sont soumises , le Contrôleur des dépenses publiques procédera à la comparaison entre les données totales incluses dans le document budgétaire relatif au coût estimatif des nouveaux recrutements , l'augmentation des salaires et des promotions et le coût total des coûts appréciés au niveau des calendriers de programmation (différents programmes) au titre des nouvelles dépenses à condition d'être détaillées comme les Dépenses obligatoires et les dépenses inéluctables .

En deuxième lieu, il doit s'assurer de l'intersection de ces données chiffrées avec les documents suivants:

Le plan annuel des recrutements établis et se basent principalement sur:

- Liste de postes à pourvoir
- Leur nombre selon chaque catégorie
- Détermination de la date de l'activité effective
- Estimation de leur effet financier

- Une liste nominale des nouveaux attachés avec toutes ses catégories précédemment détaillé en précisant la date de début de l'activité et le coût estimé de leurs traitements et salaires Le contrôleur des dépenses publiques déduit généralement, lorsque il s'agit d'attachés provenant d'établissement publics, le statut de non- soutenabilité visé qui consiste en la mise en vigueur des arrêtés de détachement avec le début de l'activité sachant que les fonds sont insuffisants pour faire face aux coûts encourus attendu qu'il possible que la structure de gestion respectera le nombre des détachements autorisés par le budget avec l'enregistrement d'importants dépassements de son coût.

Dans ce cas , le contrôleur des dépenses publiques doit adhérer à la mise à disposition de la structure de gestion pour les solutions réussies pour surpasser l'excédent enregistré des autorisations budgétaires imposées par le principe de discipline budgétaire.

Section des moyens des services

Les moyens des services représentent la deuxième section des dépenses de gestion selon la classification des dépenses du budget de l'Etat et elle comprend les dépenses de consommation des biens et services nécessaires au fonctionnement normal des services, les dépenses relatives à l'exploitation et à l'entretien des ouvrages publics, ainsi que les subventions allouées aux établissements publics pour la couverture de ces mêmes dépenses.

Cette partie comprend les articles ci-après :

Code de l'article	Description de l'article
02.236 :	Dépenses des moyens des services par programme
02.237 :	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme.
02.238 :	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme.
02.239 :	Frais de fonctionnement des services à l'étranger par programme.

c. Les dépenses obligatoires : représentent les dépenses pour lesquelles un service fait a été constaté sans que le paiement soit effectué. Cette situation conduit à ce qu'on appelle (les reports de charges), qui nécessitent la fourniture de crédits d'engagement et de paiement étant donné que cela concerne le budget de la gestion et dont les raisons sont dues à:

- Des raisons matérielles (procédurales ou techniques) qui empêchent le paiement de ces frais, malgré l'engagement. Telles que la réception de pièces d'appui ou de factures avant la fin de la période complémentaire autorisée au comptable public pour le paiement des dépenses et par la suite le non achèvement des procédures de son paiement.
- Les raisons liées au budget : résultant de l'engagement à des dépenses sans respecter les limites des crédits approuvés au cours de l'exercice ou après l'expiration de la période légale pour engager des dépenses.

Travaux de vérification

Étant donné que les dépenses obligatoires représentent des dettes dues du programme, elle constitue une priorité parmi les catégories de dépenses budgétisées. Ce qui nécessite que le Contrôleur des Dépenses soit assuré de la disponibilité de fonds suffisants pour les satisfaire sans préjudice des crédits alloués aux dépenses inéluctables à travers:

- L'Ajustement de la valeur des dettes impayées et en veillant à ce que les annuités découlant des conventions de la restructuration financière (le cas échéant) ne soient pas incluses dans celles-ci.
- Identification des raisons des dettes enregistrées (matérielles ou liées au budget), telles que l'accès aux relevés du système ADEB et relatives aux dépenses dont des ordres d'approvisionnement ont été délivrés à son encontre ainsi que des ordres de paiement. Sans faire le processus de décaissement. Ou le statut des dépenses enregistrées à la fin de l'exercice ainsi que le nombre de factures qui ne bénéficient pas d'ordres d'approvisionnement (électricité, eau et téléphone ...).
- L'existence d'un programme clair sur la façon de régler ces dettes et qui comprend les transferts possibles entre les paragraphes et sous-paragraphes sans préjudice des fonds

nécessaires pour sauver les dépenses inéluctables de priorité ainsi que les diverses procédures et moyens qui seront adoptés afin de rationaliser le coût des dépenses inéluctables afin de fournir les montants nécessaires pour régler les dépenses. Ce programme établit également un calendrier en l'objet en cas où tous les montants nécessaires sont fournis en une seule fois dès le début de l'exercice.

- La fiabilité de ce régime est vérifiée sur la base d'un indice qui montre Le ratio du règlement des dépenses au cours des deux mois précédents pour s'assurer de la capacité de la structure chargée par la gestion à régulariser l'exécution de son budget d'une année à une autre (valeur de la dette régularisée / montant de la dette) .

b. Dépenses inéluctables

Ces dépenses sont des obligations financières inévitables et nécessaires pour assurer le cours normal des affaires .Ces dépenses inéluctables sont en tête des obligations légales conclu entre la structure de gestion et les entités non-physiques ou morales telles que les marchés publics ou les locations , l'approvisionnement et la maintenance, les Transactions découlant des marchés publics , Indemnisation au profit de tiers en vertu de dispositions judiciaires ...) sans omettre de prendre en compte les augmentations annuelles prévues dans les contrats en cours.

Vient ensuite en deuxième place tous les autres moyens ses services nécessaires pour assurer son fonctionnement normal.

Afin de garantir les obligations financières y résultant, le contrôleur des dépenses publiques doit s'assurer de l'étendue de la régularité d'ajustement des besoins de ces dépenses ainsi que la capacité des crédits inscrits à les satisfaire.

Travaux de verification :

Puisque le processus de programmation des dépenses peut être menacé par des risques inhérents soit à des erreurs comptables, à l'omission ou à la négligence d'éléments importants lors de l'estimation des dépenses ... ou liés à des facteurs externes, des changements dans les taux de change... l'augmentation du prix des hydrocarbures. Le Contrôleur des dépenses vérifiera les données mentionnées ci-dessus en fonction de divers indicateurs pour s'assurer de la disponibilité du principe de cohérence entre eux, de manière à assurer la soutenabilité de la programmation proposée pour les dépenses inéluctables par:

- L'établissement d'une Une approche entre la valeur des crédits pour les différents articles, paragraphes et sous-paragraphes et le coût estimatif des dépenses approuvé dans les tableaux de programmation.

- La verification du mode de détermination des couts de ces dépenses évaluées sur la base d'un ensemble de données à mettre à jour par la structure de gestion , en tenant compte des paramètres fixes et des différentes variables telles que les lois et les nouvelles réglementations, la liste des bénéficiaires selon le changement du Coursus des agents , Le coût des éléments précédents plus les nouvelles procédures ...

- S'assurer de la mise en place d' un plan d'efficience pour rationaliser les dépenses de gestion afin d'atteindre la cohérence entre crédits restants suite à la déduction des montants

nécessaires pour le règlement des dépenses obligatoires de priorité et les nouvelles dépenses de priorité. Généralement ce programme inclut les mécanismes, méthodes et décisions à mettre en œuvre en vue de réduire le coût des dépenses programmées. À cet égard, le contrôleur des dépenses peut s'appuyer sur certains indicateurs pour vérifier la l'intégrité des propositions soumises, telles que le développement de la rationalisation du coût des moyens des services par rapport aux résultats des années précédentes et le taux de sa couverture.

En outre, le contrôleur des dépenses vérifie Calendrier des dépenses soumises aux procédures de concurrence afin de s'assurer qu'elle permet de Prévoir l'horizon temporel requis pour l'exécution des dépenses d'engagements et de paiement avant la fin de l'exercice, ce qui évite l'enregistrement des dettes reflétées dans la soutenabilité du budget subséquent.

c.les nouvelles dépenses

Concernent la totalité des dépenses de gestion résultant des nouvelles obligations durant l'exercice.

Nouveaux investissements réalisés par la conclusion de marchés ou de contrats administratifs au détriment du budget de l'équipement, inclus pour la première fois dans le budget (acquisition d'informations médiatiques et administratives, hydrocarbures pour les services et les fonctions, réseaux informatiques, contrats de maintenance ...)

- Textes législatifs et réglementaires, à l'instar des avantages d'attribution des rations d'essence pour les fonctionnaires selon les nominations des postes fonctionnels ou les décisions d'attribution de voitures de service pour usage personnel en vertu des dispositions des textes en vigueur.
- Des jugements finals rendus contre l'administration et contenant le paiement des indemnités pour les tiers et pour la première fois.

Travaux de vérification :

- Le contrôleur des dépenses publiques vérifie la conformité des montants de crédits alloués aux nouvelles dépenses dans des tableaux de programmation avec le coût prévisionnel (coût de location des locaux, frais d'assurance, frais d'entretien et de maintenance des équipements..).

- Dans une deuxième étape, il procède à la vérification de la manière de définir le coût prévisionnel afin d'éviter tout dépassement de crédits alloués (tous les documents justificatifs mis à jour).

- Outre la vérification de la cohérence entre les données susmentionnées, le contrôleur de dépenses se base sur l'analyse fondée sur le **croisement des données**, qu'elles soient dans le budget de gestion ou le budget de gestion et de l'aménagement ou entre la programmation annuelle des dépenses et le cadre des dépenses à moyenne terme.

Et afin de calculer les indicateurs, des exemples concrets de fiches d'appréciation de la soutenabilité de certains types de dépenses des moyens de services seront adoptés par le contrôleur.

FICHE N°1 : COÛT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

1-Données générales

- CODE DE LA MISSION : *M.*
- CODU DE PROJET : *P.P*
- REFERENCE DE LA PROGRAMATION ANNUELLE DES DEPENSES : *P.A.D*
- REFERENCE DE L'ACTION DANS PAD
- OBJET DE L'ACTION : *Entretien et Maintenance des moyens de transport*

2- Etapes d'évaluation de la continuité de programmation des dépenses

* **OBJECTIFS :**

- S'assurer de la compatibilité du volume de crédits avec le volume de la flotte des moyens de transport et assurer son exploitation les meilleures conditions.
- S'assurer que les crédits alloués nécessaires à affronter les frais d'utilisation d'essence et les travaux de maintenance préventive et régulière des voitures et des équipements afin de les exploiter au bon fonctionnement du service public.

* **COLLECTE DES DONNEES :**

- La collecte de données contenues dans les documents de la programmation annuelle précédente et le projet annuel pour avoir l'aptitude à fonctionner ainsi que le rapport annuel, les analyser et aussi le calcul de tous les indicatifs quantitatifs (**Exemple du tableau n°1**)
- Demander la liste du parc automobile repartit selon l'exploitation - usage de service ou usage professionnel **Exemple du tableau n°2**)
- Voir le programme des investissements à réaliser et programmés au deuxième titre relatif à l'achat de voitures et des équipements.

3- Evaluation professionnelle de la continuité

L'opération d'analyse de données et l'établissement des indicateurs revêt une importance primordiale pour le contrôleur de dépenses et ce, afin de donner son avis concernant l'étendue de la soutenabilité de la programmation annuelle de dépenses qui lui sont soumises et les annoter.

Et afin de justifier son avis, le contrôleur peut analyser les données dont il dispose et effectuer des approches entre les différents documents et ce, par le recours à certaines techniques telles que :

-**L'analyse basée sur les indicateurs**

-**L'analyse croisée** : Le rapport entre les investissements et les dépenses d'exploitation des services publics (Aménagement maintenance, ressources humaines, assurance, produits consommables, fournitures bureautiques ...)

* **Techniques adoptées**

-**Tests analytiques**

Elles consistent dans le fait d'effectuer des approches entre les données financières figurant dans la programmation annuelle ou des approches avec des données non financières figurant dans les documents et les justificatifs annexés. Comme par exemple s'assurer que le montant des fonds spécifiques à l'essence et la maintenance est en parallèle avec le nombre du parc automobile utilisé (tests de cohérence) et avec l'évolution prévue du taux de change dans les marchés mondiaux.

- S'assurer que l'administration a pris en considération le changement du taux de change du dinar lors de l'appréciation relative au recouvrement des achats importés de l'étranger ainsi que la valeur de produits consommables (l'encre des photocopieuses et des imprimantes).

DEPENSES DE L'INTERVENTION PUBLIQUE

L'intervention publique présente la troisième section du budget de la gestion selon la classification des dépenses budgétaires de l'Etat. Elle comprend les interventions de l'Etat par l'attribution des primes ou remboursement des dépenses ou la participation au financement des organismes internationaux.

Les dépenses de l'intervention publique comprennent à titre indicatif celles relatives aux :

- Subventions à titre des participations dans les organisations internationales en vertu des conventions conclues.
- Subventions au profit des établissements publics soumis au code de la comptabilité publique à titre des dépenses d'intervention.
- Virements : Bourses et prêts universitaires, les allocations au profit des familles à faible revenu.
- Fonds attribués aux établissements publics non-soumis au code de la comptabilité publique à titre de soutien dans les domaines économique et social.
- Financement public au profit des amicales et des associations à caractère social.
- Financement public au profit des associations dans divers domaines (Scientifiques, de recherche, sportif, culturel...)

Ci- après la répartition des dépenses figurant dans cette section :

Code de l'article	Répartition au niveau des programmes
03336	Dépenses du financement public
03337	Dépenses du financement public au profit des établissements publics soumis au code de la comptabilité publique.
03338	
03339	

A- Dépenses obligatoires :

Ce sont toutes les dépenses d'intervention venant à échéance et non payées au cours de l'année précédente (ou des années précédentes).

Bien que la plupart des actions d'intervention prévues dans la programmation annuelle des dépenses sont dépensées en temps réel notamment celles qui concernent le renforcement des deux domaines économique et social, certaines d'entre elles sont enregistrées, généralement, comme des charges comptabilisées d'avance comme :

Les contributions dans les organisations et les organismes internationaux conformément aux conventions et des traités conclus à cet effet.

Le paiement des factures au profit des parties étrangères classifiées dans la section de l'intervention publique à titre des frais de soins à l'étranger dans le cadre de l'intervention de la caisse nationale d'assurance maladie (Ministère de la santé et le Ministère des Affaires Sociales) , et qui se présente , généralement, à titre de règlement ainsi que toutes les dépenses similaires selon la spécificité de chaque ministère.

Les causes d'enregistrement des dites créances comme la pluparts des autres types de dépenses consistent à des facteurs procéduraux ou budgétaires .Et dans les deux cas, le règlement de ces créances nécessite l'allocation de crédits d'engagement et de paiement.

Travaux de vérification :

- Le contrôleur de dépenses demande la clarification des causes de créances enregistrées en vertu d'une note conçue à cette fin.
- Il s'assure de la validité des sommes de créances figurant dans le tableau de la programmation annuelle et ce, par sa comparaison avec les documents comptables qui les justifient. Ainsi, il vérifie si la somme de cette tranche annuelle de dettes est énumérée dans le cadre d'une convention si elle existe.
- Il vérifie la manière de fournir les fonds suffisants au règlement de ces dépenses obligatoires pour s'assurer qu'elles ne feront parties de nouvelles créances enregistrées à la fin de l'année financière au moins pour des fins budgétaires. Et ce, soit par l'attribution de crédits budgétaires à son profit ou la présentation d'un programme pour fournir des fonds par le biais de transfert de crédits sans remettre en cause les dépenses obligatoires.

B- Les Dépenses inéluctables :

Ces dépenses, présentant aussi un caractère contraignant comme les dépenses obligatoires, elles reflètent les politiques du pays concernant le renforcement des domaines économique et social par l'intervention publique tels que le renforcement des secteurs : du transport, des hydrocarbures, certaines matières primaires et le soin à l'étranger.

...

Ainsi, veiller sur le versement des contributions dans les organisations internationales demeure une priorité en raison de son influence sur l'image du pays dans le monde.

Travaux de vérification :

- Doit être effectuée, la vérification de la correspondance des montants de dépenses figurant dans le tableau de programmation avec les fonds inscrits au budget.
A cet égard, le contrôleur des dépenses vérifie les allocations relatives au règlement des dettes avec les fonds relatifs aux Dépenses inéluctables pour qu'elles soient transférées à la classification relative au règlement de créances conformément à la classification budgétaire de l'Etat.
- Et dans le souci de s'assurer de la soutenabilité du budget , le chef du programme sera invité à joindre la programmation des dépenses du financement public avec le calendrier du transferts de crédits au différents bénéficiaires et aussi les contributions dans les organisations et les organismes internationaux de manière à garantir l'application de la totalité du budget sans que les aspects procéduraux aient une influence négative sur elles.

C- Les nouvelles dépenses :

Il s'agit de toute dépense incluse au budget du premier ministère pour la première fois. Elle concerne essentiellement les nouvelles contributions publiques dans les organisations et les organismes internationaux ou le renforcement des deux domaines économique et social ou la contribution au financement des associations ou de nouvelles organisations nationales en fonction des conventions conclues à cet égard et conformément à la législation en vigueur ou à la suite de création de nouvelles structures publiques .Et afin de bénéficier de la contribution publique par un ministère déterminé , on doit vérifier que ces associations et ces organisations sont des activistes dans le même domaine d'intervention.

Travaux de vérification :

- Le contrôleur des dépenses publiques vérifie que les dépenses de l'intervention programmées sont incluses pour la première fois au budget.
- Il s'assure de son inscription au budget conformément à l'article 84 du code de la comptabilité publique .On ne peut pas inclure de nouvelles dépenses au cours de l'année financière sauf dans le cas de réalisation des suites des fonds réels résultant de l'application des procédures de rationalisation des dépenses ou l'ouverture des crédits complémentaires à leur profit de la part des services du ministère des finances
- Il vérifie la correspondance du montant programmé avec les fonds inscrits. Dans le cas contraire, on doit faire appel à la révision du coût de nouvelles dépenses ou à y renoncer.

6-2- Le budget d'aménagement

Domaines concernés par la programmation
--

- ❖ Section 6 : Les investissements directs
- ❖ Section 7 : Le financement public
- ❖ Section 9 : Les dépenses du développement liées aux ressources étrangères employées.
Articles au niveau des toutes sections.
Paragraphes, sous-paragraphes au niveau de toutes les sections.

A- Les investissements directs :

Cette section comprend les dépenses et les programmes du développement exécutés par l'Etat d'une manière directe ou par les établissements publics soumis aux dispositions du code de la comptabilité publique ou les conseils régionaux.

Mais, il existe quelques exceptions à ce principe prévues dans le décret n°99-529 du 8 mars 1999, fixant la classification des dépenses du budget de l'Etat .Exemple la section 6 du ministère de la santé contient des crédits qui sont à la charge de ...qui sont transférés directement au profit des établissements publics de la santé qui, de leur tour, exécutent la dépense.

B- Financement public :

Cette section comprend les fonds supervisés au profit des établissements publics à caractère non administratif ainsi que les entreprises publics au titre des investissements, les interventions, la contribution au capital e, le remboursement des prêts et de l'équilibre budgétaire. S'ajoute à cette section des fonds au profit des collectivités locales au titre des investissements et des interventions.

C- Dépenses du développement relatives aux ressources étrangères employées.

Cette section contient les dépenses de projets, des programmes et des interventions financées par des prêts étrangers remboursés par l'Etat.

Cette section contient les mêmes articles des sections 6 et 7 avec le changement du numéro propre à la section 09 au lieu de 06 et 07.

Les dépenses du développement peuvent porter, selon la nature des sous- paragraphes figurant dans la décision du ministre des Finances en date du 29 décembre 1999 fixant la classification des dépenses budgétaires de l'Etat, sur l'un des exemples suivants :

- ❖ Etudes
- ❖ Achat des terrains
- ❖ Achat des locaux.
- ❖ Génie-civil et les travaux rattachés.
- ❖ Equipements et matériels
- ❖ Moyens de transport
- ❖ Frais d'enregistrement des biens immeubles et des contrats
- ❖ Frais de suivi

Contrôle de la programmation principale

La soutenabilité de la programmation du budget de développement s'évalue à partir des points suivants :

- ❖ L'horizon temporel de la soutenabilité
- ❖ Domaine budgétaire concernée par la soutenabilité

A- **L'horizon temporel de la soutenabilité :**

En règle générale, l'exécution des projets de développement prennent une durée de plus qu'une année d'exercice budgétaire. Pour cette raison, il faut s'assurer que le programme consacre des (ressources / des crédits) suffisants pour l'achèvement du projet.

Dans ce cadre, on doit tenir compte du cadre des dépenses à moyenne terme.

B- **Domaine budgétaire concerné par la soutenabilité :**

Il est nécessaire que le projet soit prêt à être exploité après la fin de l'exécution. Pour cette raison, Il faut superviser les fonds nécessaires à l'exploitation du projet.

Exemple 1 :

Achat du matériel sans superviser des fonds complémentaires pour la maintenance et l'énergie (Electricité et gaz) et nécessaires à l'utilisation du matériel.

Exemple 2 :

Pour la construction d'un hôpital régional, à part les fonds relatifs à la construction, doit s'ajouter d'autres fonds relatifs à :

- ❖ L'achat des équipements médicaux
- ❖ Frais de crédit-bail
- ❖ Frais de suivi : L'énergie, la maintenance ...

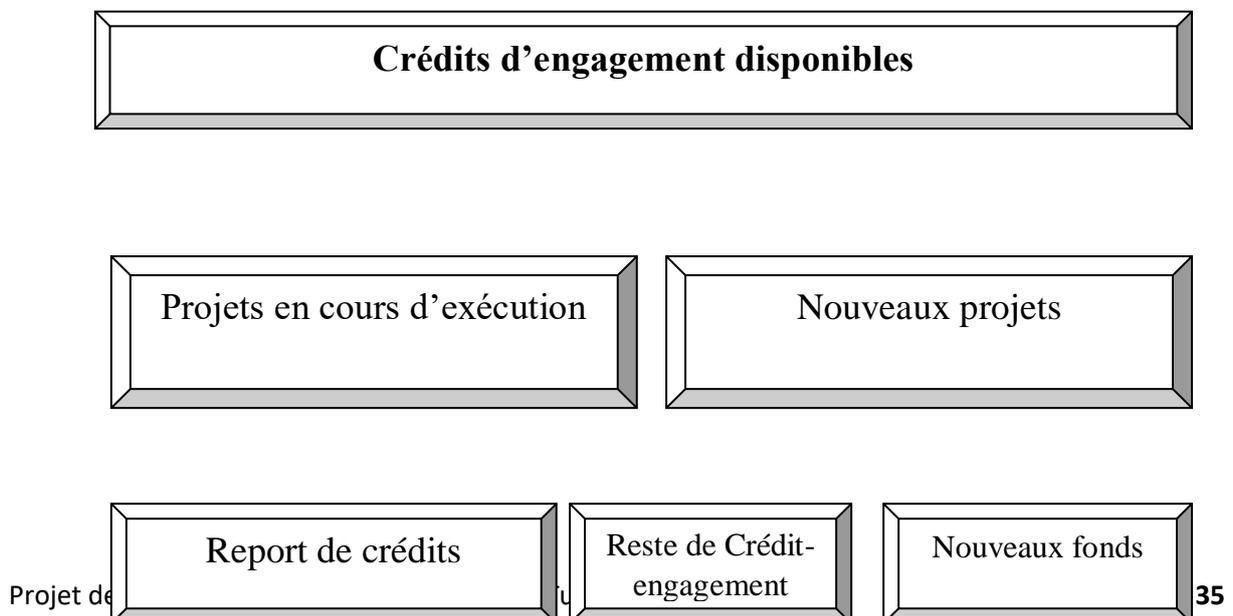
C- Le contrôle de la programmation des ressources/ des crédits

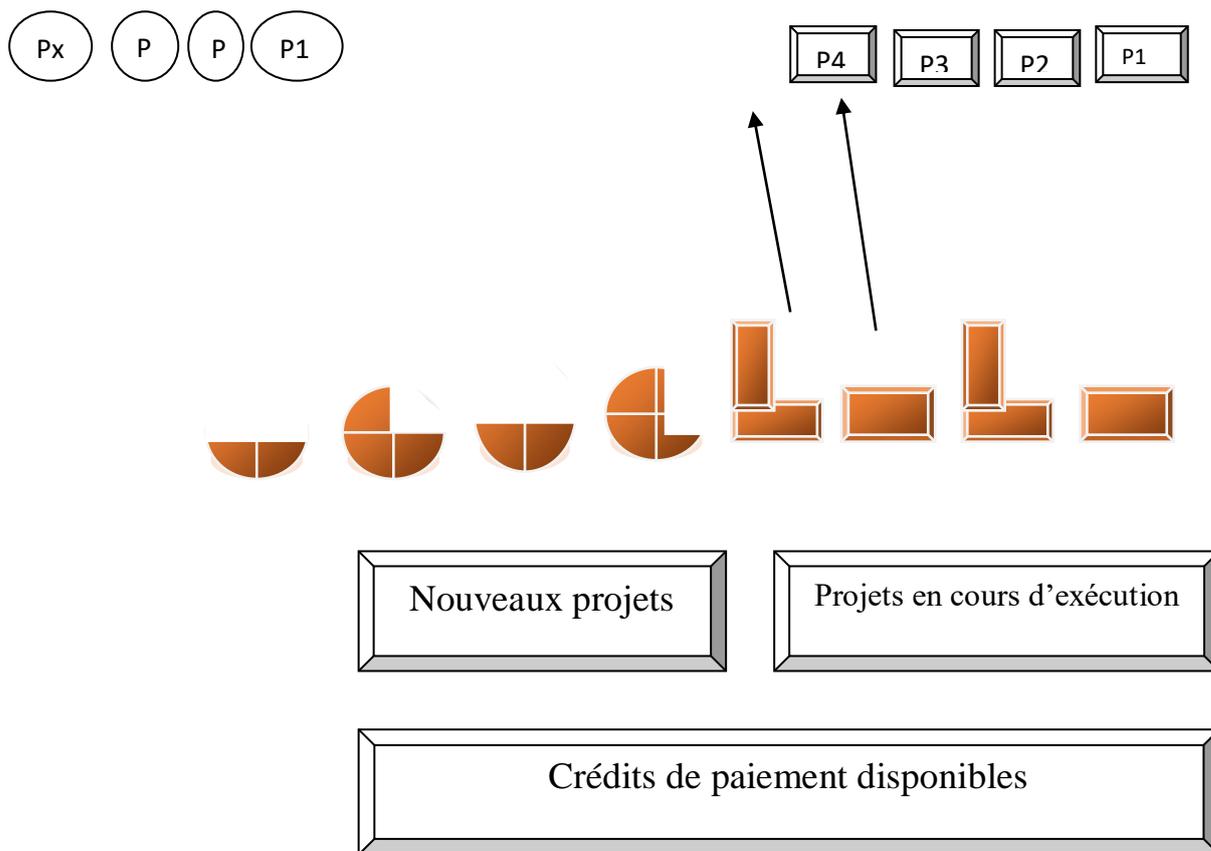
Les ressources du programme de crédits d'engagement et de paiement consistent :

- Celles qui sont disponibles dans une durée déterminée (Au début de l'année ou au cours de l'année selon la proposition de mis à jour de la programmation)
 - Estimatives en raison des modifications recourues (Transfert de crédits)
- ❖ Concernant les crédits disponibles :
- Les crédits d'engagement disponibles pour l'année relative à la programmation .Elle englobent :
 - Les crédits d'engagement « reportés », relatifs aux projets enregistrés (ouverts) aux anciennes lois de finance.
 - Le reste de crédits d'engagement sur les propositions antérieurs d'engagement.
 - Nouveaux crédits d'engagements ouverts à la loi de finance pour l'année d'exercice budgétaire concernée par la programmation.
 - Les crédits de paiement : Ne peuvent pas être reportés d'une année à une autre. Ils seront ouverts et consacrés pour l'année d'exercice budgétaire concernée par la programmation afin de rembourser les projets qui sont en cours d'exécution ainsi que les nouveaux projets.
- ❖ Les modifications d'appréciation budgétaire : Elles concernent exclusivement les crédits de paiement. Ainsi, l'ordonnateur peut répartir les crédits de paiement dans chaque article entre les différents paragraphes (Les projets), en toute liberté et sans aucun contrôle préalable et ce, afin de mettre à jour les évaluations en comparaison avec le progrès matériel et effectif des projets.

Note : Les modifications d'appréciation budgétaire ne peuvent pas concerner les crédits d'engagement puisque les transferts relatifs aux dits crédit exigent l'autorisation préalable du ministre des finances.

Organigramme : Programmation des crédits d'engagement et de paiement





D- Le contrôle de la programmation de consommation des ressources / crédits :

La programmation de crédits d'engagement et de paiement doit être examinée selon :

- 1- La théorie du « caractère contraignant de la dépense » :
 Selon cette théorie le contrôle s'effectue sur trois types de dépenses :
 Dépenses obligatoires :
 Il s'agit des projets de dépenses (dépenses prévisionnelles) programmés pour le paiement des services (Travaux, Etudes, matériel..) qui sont exécutés et acceptés avant le début de l'année concernée par la programmation comme :
 - ❖ La constatation du droit aux tranches sur le compte ou le reste du compte pour les marchés de travaux
 - ❖ Les factures relatives à la remise du matériel accepté et non privé.
 - ❖ Les dépenses inéluctables et les nouvelles dépenses, critères de distinction. La réponse affirmative à l'une des questions suivantes donne l'aspect inéluctable de la dépense programmée :

1- Est-ce que la renonciation à l'exécution de la dépense perturbe ou porte atteinte au fonctionnement régulier des services publics ? (Voir la définition de la notion).

- 2- Est-ce que la dépense est obligatoire au cours de l'année par application à un texte réglementaire ou législatif ou à une convention internationale ?
- 3- Est-ce que la dépense contribue à une charge de service/prestation publique ? (Voir la définition de la notion)
- 4- Concernant les dépenses du développement imputées à la section 9, elles sont considérées inéluctables puisqu'elles s'exécutent dans le cadre d'une convention internationale (La banque mondiale – Banque islamique..).

Le fonctionnement régulier des services publics :

On entend par fonctionnement régulier des services publics, la continuité d'exécution des services publics selon le même rythme assuré au cours des années précédentes.

Exemple :

Afin de pouvoir connaître le caractère de la dépense (obligatoire ou nouvelle) qui est à la charge du budget de développement pour la programmation annuelle des dépenses de l'année 2018 du ministère de la santé (Crédits alloués) à un établissement public de la santé ont assuré 100 opérations chirurgicales au cours de l'année 2017. Dans ce cadre, chaque dépense est de nature à :

- ❖ Conserver le même rythme que l'année 2017 (100 opérations chirurgicales) comme **une dépense inéluctable** : Procédures de maintien des équipements ou l'entretien des locaux...
- ❖ Améliorer le rythme de l'année 2017 (Ajouter 25 opérations chirurgicales) pour atteindre un nombre total de 125 opérations chirurgicales) comme **une nouvelle dépense** : construire un pavillon complémentaire afin d'augmenter la capacité d'accueil des patients, achat d'équipements complémentaires afin d'augmenter le potentiel de diagnostic de maladie.

Charge de service/prestation publique :

On entend par le service/prestation publique, toute contribution de l'Etat au budget d'un établissement public (ou conventionné par l'Etat ayant comme mission d'effectuer un service public en vertu d'un contrat ou autre) et lui permettant de s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Et en l'absence de contribution de l'Etat l'établissement (ou le conventionné) sera incapable de s'acquitter de ses engagements et ses tâches.

Les dépenses inéluctables ou nouvelles peuvent figurer dans :

- ❖ Les projets en cours d'exécution.
- ❖ Nouveaux projets.

Le projet en cours d'exécution est :

- ❖ Le projet enregistré dans la loi de finance précédente et qu'on n'a pas procédé à son exécution.
- ❖ Le projet enregistré dans la loi de finance précédente et on a procédé à l'exécution de toutes ses parties (Toutes les transactions programmées sont exécutées).

Les nouveaux projets sont les projets enregistrés dans la loi de finance de l'année concernée par la programmation.

2- La théorie des procédures d'exécution des dépenses

Selon cette théorie le contrôle s'effectue essentiellement sur deux types de dépenses :

1- Les dépenses réalisées dans le cadre des marchés publics :

Dans ce contexte, il est nécessaire de recenser tout « fait » susceptible d'utiliser :

- ❖ Crédit d'engagement.
- ❖ Crédit de paiement

Les crédits d'engagement sont utilisés après :

- ❖ L'attribution du marché à son bénéficiaire.
- ❖ La signature de l'accord sur le marché entre les deux parties.

Note : Pour plus de détails sur la programmation, on peut spécifier des rubriques concernant :

- ❖ Les marchés ordinaires
- ❖ Les marchés simples
- ❖ Les marchés sur les ressources internes
- ❖ Les marchés financés au moyen des prêts.

Les Crédits de paiement sont utilisés après :

- ❖ La constatation du droit aux tranches sur le compte ou le reste du compte pour les marchés de travaux.
- ❖ La réception des factures relatives à la remise du matériel accepté et non privé.

B- Les dépenses effectuées en dehors du cadre des marchés publics :

Ce sont les achats qui sont inférieurs aux plafonds nécessaires pour suivre les procédures des marchés publics

Il convient de souligner dans ce cadre, la nécessité de vérifier l'absence des « Achats publics en détail », puisqu'il n'existe qu'un seul budget et un seul ordonnateur .D'où, les chefs du programme sont appelés à coopérer dans le cadre de leur achat pour éviter le cas de détail.

2- Contrôle de conformité / de cohérence 'Le caractère obligatoire des dépenses' avec 'les procédures de leur réalisation '.

Le contrôle de la conformité / de cohérence des données relatives ‘ au caractère obligatoire de la dépense’ et les données relatives aux procédures de la réalisation de la dépense, consiste à vérifier que le total de dépenses classées selon le degré de leur obligation (Obligatoire ,inéluçtable et nouvelle) est égal au total de dépenses classées selon la procédure de la réalisation (Dans ou hors du cadre des marchés)et ce, à tous les niveaux du budget (Sections ,articles et paragraphes).

A- Plan d’appréciation du progrès matériel des activités de projets :

Le projet peut comporter plusieurs activités.

On entend par activité selon le présent manuel tout achat (prestation de services, études, travaux..) effectué lors d’une mesure particulière de concurrence ou ayant entraîné la conclusion d’un marché (Exemple : Conclure un marché public pour l’acquisition d’un scanner à usage médical).

Le plan d’appréciation du progrès matériel des activités des projets comporte pour chaque activité notamment :

- ❖ La durée d’exécution de l’activité (Selon ce qui est prévu dans le contrat).
- ❖ Les dates prévues pour l’achèvement de toutes les composantes de l’activité (qui ne sont pas encore achevées) selon ce qui est prévu au contrat.
- ❖ L’attribution de la dépense.

B- Plan d’appréciation des paiements relatifs à l’activité de l’un des projets.

- ❖ Le coût total de l’activité.
- ❖ La somme à effectuer des paiements à toutes les étapes de réalisation de l’activité (En se basant sur le plan d’appréciation du progrès matériel des activités des projets et l’élément financier du contrat)
- ❖ La somme de paiements relatifs à l’activité à chaque étape de la programmation (au moins trois étapes).
- ❖ L’attribution de la dépense

C-Plan d’appréciation de la conclusion des marchés :

Il faut préparer un plan d’appréciation de la conclusion des marchés pour les activités qui ne sont pas encore effectuées

Le plan d’appréciation de la conclusion des marchés doit comporter les données suivantes :

- La date de préparation du cahier de charge
- Date de publicité de l’appel d’offre
- Date de fin d’évaluation des offres
- Date d’exposition du dossier à la commission compétente pour le contrôle des marchés
- Date d’attribution du marché
- Attribution de la dépense

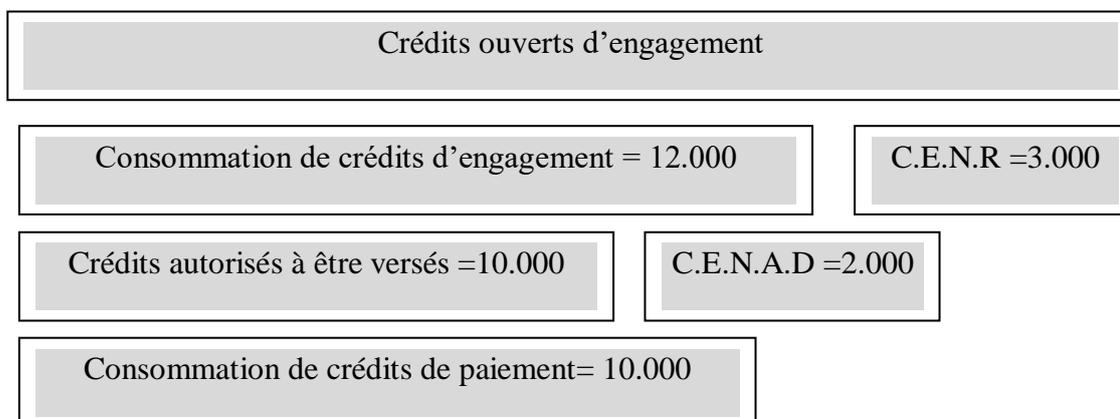
Exemple : Projet de construction d’un hôpital régional

Le coût du projet : 40.000 (l’unité 1000 DT)

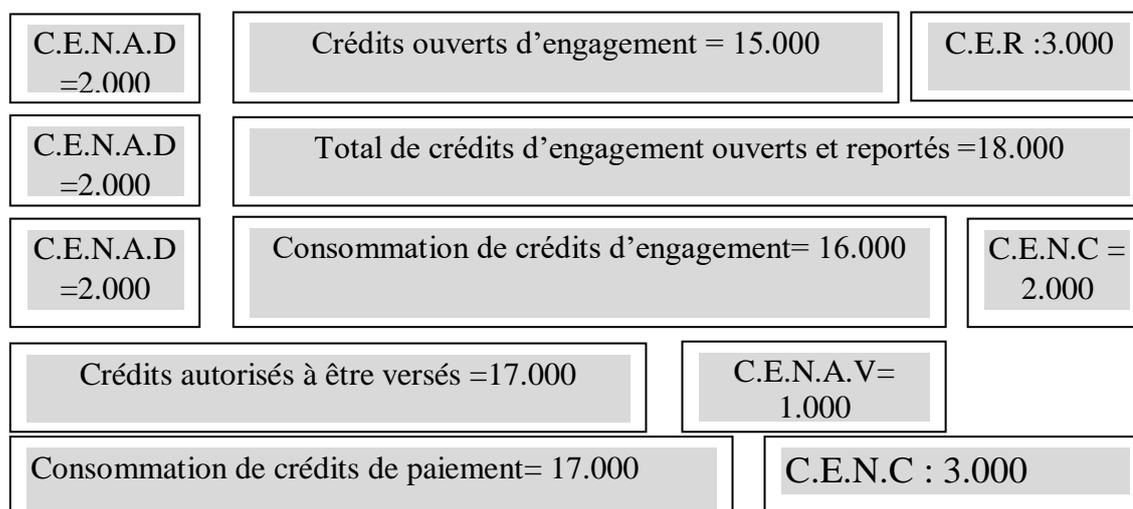
Durée d'exécution : Deux ans à partir du 01 juillet 2018 jusqu'à la fin du mois de juin 2020.

	Coût du projet	2018	2019	2020
		Durée d'exécution		
		6 mois	12 mois	6 mois
Crédit d'engagement	40.000	15.000	15.000	10.000
Crédit de paiement	40.000	10.000	20.000	10.000

Réalisation de 2018 :



Réalisation de 2019 :



Réalisation de 2020 :

C.E.N.A.V = 3.0000	Crédits ouverts d'engagement= 10.000	C.E.RE = 2.000
C.E.N.A.V = 3.000	Total crédits d'engagement ouverts et reportés = 12.000	
C.E.N.R.V = 3.000	Consommation de crédits d'engagement = 12.000	
Crédits autorisés à être versés = 17.000		C.E.N.A.V= 3.000
Consommation de crédits de paiement =17.000		C.P.N.Con. = 30000

- 3- Actions d'appréciation de soutenabilité de la programmation de dépenses :
Comme indiqué précédemment dans le manuel, l'importance des techniques d'appréciation de la programmation consiste dans :
- ❖ L'analyse en fonction de l'importance relative (Loi de Pareto)
 - ❖ Les tests de cohérence
 - ❖ Analyse des ratios ou des indicateurs (Analyse par ratios)

4-1/ L'analyse en fonction de l'importance relative (Loi de Pareto)

Cette technique se base sur la théorie de « l'importance relative ». Elle s'applique lorsque le budget de développement contient plusieurs projets qui sont difficiles à étudier d'une manière globale.

Exemple pratique n° 1 :

Le budget du ministère decontient 600 projet.

La part de ces projets dans les montants prévus pour l'année 2018 est d'environ :

- 200 MD pour les crédits de paiement
- 300 MD pour les crédits d'engagement

L'étude préliminaire et horizontale des projets indique les résultats exposés dans le tableau ci-après :

	Premier groupe		Deuxième groupe		Total
	Nombre/Montant	Pourcentage	Nombre/Montant	Pourcentage	
Nombre de projets	120	20%	480	80 %	600
Montant de crédits de paiement alloués (MD)	160 MD	80 %	40 MD	20%	200 MD

Nous constatons d'après le tableau ci-dessus que :

- ❖ 20 % du nombre de projets auront 80% du montant global de crédit de paiement alloués pour l'année 2018.
- ❖ 80 % du nombre de projets auront 20% du montant global de crédits alloués de paiement pour l'année 2018.

Etant subsumé par la théorie de contrôle ajusté aux dépenses, il est préférable de concentrer le contrôle préalable sur la soutenabilité de la programmation sur 20% des projets qui représentent 80 % du montant global de crédits de paiement alloués.

4-2/ Les testes de cohérence :

- A- Cette technique permet d'effectuer des approches entre les rations d'évolution de crédits plus que l'attribution (paragraphe ou projet) figurant dans la programmation afin de s'assurer de sa cohérence et de sa compatibilité avec d'autres éléments du budget et ce, vu leur corrélation directe ou indirecte. (Voir le premier exemple).
- B- Cette technique est utilisé pour vérifier la cohérence entre la programmation temporelle de la consommation de crédits d'engagement et de paiement d'une part et la programmation temporelle / Calendrier incluse au :
 - Plan d'appréciation du progrès matériel des activités de projets
 - Plan d'appréciation des versements relatifs aux activités de projets
 - Plan d'appréciation pour la conclusion des marchés, d'autre part.

Exemple pratique n°2 :

Le ministère de Possède 100 voitures au cours de l'année 2017

Les 100 voitures ont parcouru au cours de l'année 2017 2.000.000 Km et ont consommé 200.000L d'essence, soit une moyenne de 10L/100 Km par voiture.

On a programmé l'achat de 30 voitures par le budget de développement pour l'année 2018 avec un montant total de 1.200 MD

Le plan d'appréciation de la conclusion des marchés pour l'année 2018 a énoncé la date prévue pour la livraison de voitures : 1 avril 2018

La moyenne annuelle des kilomètres parcourus par une seule voiture : 20.000 Km (Moyenne des kilomètres parcourus par une seule voiture pendant 9 mois : 15.000Km)

Prix unitaire d'un litre d'essence : 1850ml

Moyenne du coût de maintenance d'une seule voiture par rations pour toute distance parcourue est de $100 \text{ Km} = \frac{200.000D}{2.000.000/100} = 10D/100\text{Km}$

Toute distance de plus parcouru par les 30 voitures au cours de l'année 2018 = $15.000 \times 30 + 450.000 \text{ Km}$

Dépenses complémentaires de la maintenance résultant de l'utilisation des 30 voitures achetés en 2018 = $450.000 \times (10/100) = 45.000 \text{ d}$

Dépenses complémentaires d'essence résultant de l'utilisation de 30 voitures achetées en 2018

	Crédits de la loi de Finance	Programmation de l'exécution de budget pour la première durée	Programmation de l'exécution de budget pour la deuxième durée	Programmation de l'exécution de budget pour la troisième durée
--	------------------------------	---	---	--

$$=450.000 \text{ Km} \times (10/100) \times 1.850 \text{ D} = 83.250 \text{ d}$$

Deuxième titre	2017	2018
Achet des moyens de transport	Nombre de voitures utilisées = 100	Crédits alloués = 1200.000D



Testes de cohérence

Premier Titre	2017	2018	Elévation (2017/2018)		Augmentation logique selon l'évolution des activités		Dépenses inéluctables sans crédits alloués (Risques de l'insoutenabilité de la programmation)
			Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Maintenance des moyens de transport	200.000d	210.000d	10.000d	5%	45.000d	22.5 %	
Consommation d'essence	370.000d	400.000d	30.000d	8%	83.250d	22.5 %	

Exemple pratique N°3 :

Projet de construction d'un hôpital régional

Coût du projet : 40.000 (unité 1000 d)

Durée d'exécution : 2 ans à partir du 1 juillet 2018 jusqu'à la fin du mois de juin 2020.

	Coût du projet	2018	2019	2020
		Durée d'exécution		
		6 mois	12 mois	6 mois
Crédits d'engagement	40.000	15.000	15.000	10.000
Crédits de paiement	40.000	10.000	12.000	10.000

Une avance de 10 % de la somme des travaux programmés en 2018 = 10.000 MD x 10% = 1000 MD

	Crédits d'engagement	Crédits de paiement						
Projet de construction d'un hôpital régional	15.000	10.000	0	0	15.000	4.000	0	6.000
				Cohérence 1				

Extrait de la programmation annuelle de dépenses relatives au projet :

Extrait du plan d'appréciation de la conclusion des marchés

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
Plan d'appréciation des procédures de conclusion du marché de la construction d'un hôpital régional		15/02 : Publication de l'appel d'offre	15/03 : Dernier délai d'acceptation des offres	01/04 : Début d'actions d'évaluation des offres de la part de la commission d'évaluation des offres		01/06 : Fin d'actions effectuées par la commission 15/06 : Avis de la commission de contrôle des marchés publics 30/06 : Ordre de commencement des travaux, au début de juillet
					Incohérence 2	Incohérence 3

Extrait du plan d'appréciation de l'exécution matérielle des activités et le rythme de consommation de crédits de paiement

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Progrès matériel (Selon le plan d'exécution)	Exécution de la première partie de travaux	Exécution de la deuxième partie de travaux	Exécution de la troisième partie de travaux	Exécution de la quatrième partie de travaux	Exécution de la cinquième partie de travaux	Exécution de la sixième partie de travaux	
Avance	1.000						1.000
Avance sur le compte	1.500	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	10.000
Total de --	2.500	1.700	1.700	1.700	1.700	1.700	11.000
	Deuxième période : 4.200		Troisième période : 6.800				11.000

Commentaire :

- Cohérence (1) : Vérification faite de la cohérence entre la programmation temporelle et les sommes de consommation de crédits.
- Incohérence (2) : Constatation faite de l'incohérence puisque les sommes de consommation de crédits peuvent porter atteinte à la soutenabilité de la programmation. Quant à la programmation temporelle de l'exécution, on a constaté la cohérence.

- Incohérence (3) : Constatation faite de l'incohérence puisque les sommes de consommation de crédits peuvent entraver la soutenabilité de la programmation .Quant à la programmation temporelle de l'exécution, on a constaté la cohérence.

4-3/ Analyse des indicateurs (Analyse par les rations)

Cette technique permet d'apprécier la soutenabilité de la programmation par l'analyse des indicateurs ou des rations.

Exemple pratique n°4 :

L'utilisation de cette technique nécessite que le contrôleur de dépenses effectue la formation ou l'obtention des données relatives au volume des activités ou de services, nombre de copies imprimées par les imprimantes, nombre de pièces de rechange utilisées pour certain matériel...

On peut se baser dans la théorie de l'analyse selon les indicateurs sur la moyenne du coût de maintenance de voiture prévue à l'exemple pratique n°2 :

Moyenne du coût de maintenance d'une seule voiture pour chaque distance parcourue de 100 Km = $200.000d/2.000.000/1000) = \boxed{10d/100 \text{ Km}}$

Pour pouvoir apprécier la soutenabilité de la programmation, on doit multiplier L'indicateur avec le volume estimatif de l'activité concernée par l'analyse :

Si le volume estimatif des kilomètres parcourus par les voitures pour le ministère concerné en 2018 est à 2.450.000 Km, le montant des crédits qui doit être disponible sera égal à :

$$=2.450.000 \times (10/100) = 245.000d$$

Généralement, l'indicateur est calculé comme suit :

Crédits consommés
Volume de l'activité /Volume de services

7- Résultats prévisionnels de la soutenabilité de la programmation annuelle des dépenses

L'action de vérification de la soutenabilité de la programmation annuelle des dépenses, effectuée par le contrôleur de dépenses publiques conduit aux situations suivantes :

- Attribution de l'agrément
- Agrément avec réserve
- Refus de l'agrément

Dans tous les cas ,l'avis doit être justifié puisqu'il est basé sur une étude fondée sur l'appréciation professionnelle du contrôleur des dépenses publiques (un jugement professionnel) qui l'exige à déterminer des menace acceptables lors de l'examen de la validité et la globalité des prévisions figurant dans la programmation annuelle des dépenses (un seuil de signification)

Dans le cadre de l'élaboration des critères consolidés pour le traitement de la soutenabilité budgétaire et de donner l'avis à leur égard, on peut déterminer 04 cas (ou situations) résultant des travaux de vérification :

* **La soutenabilité présumée :**
On constate, d'après la clarté des orientations du ministère concerné pour chaque programme, ce qui concerne notamment :

- L'affrontement de la masse salariale.
- Règlement de dettes ou au moins les plus importantes.
- Exécution des grandes dépenses inéluctables (pour la gestion et l'aménagement)
- La confiance du contrôleur de dépenses publiques quant à la soutenabilité de la programmation dans le cas où elle est supposée présumée se base sur la cohérence des données présentées et l'acceptation de l'appréciation après avoir effectué les approches nécessaires à sa vérification ce qui lui donne la fiabilité demandée et assure la possibilité de son exécution.

* **L'insoutenabilité absolue :**

Elle se présente en deux cas impliquant le refus de l'autorisation

- L'indisponibilité de crédits nécessaires : engagement et/ou paiement (selon les sections du budget) à confronter les charges de paiement et les charges reportées au titre de l'année précédente (Les dépenses obligatoires).
- Lorsque le chef du programme agit sciemment ou lors de la constatation de son incapacité à fournir des justificatifs dont se base l'appréciation de la soutenabilité de la programmation annuelle des dépenses.

* **L'insoutenabilité subie :**

Cette situation est constatée lorsque le budget inscrit au profit d'une mission déterminée (ministère) revêt le caractère contraignant, ce qui engendre des difficultés lors de la programmation de dépenses au niveau de différents programmes lors de la mise en œuvre de la cohérence entre les dépenses programmées et les crédits inscrits .D'où, l'agrément de la programmation de dépenses dans ce cas nécessite que le chef du programme applique le principe de la priorité dans la classification de ses activités d'une part et présenter des solutions exécutives pour trouver le financement qui lui est suffisant ou s'engager à l'exécuter sur des étapes si cela est nécessaire. S'il existe ceci, il y aura l'agrément avec réserve **avec le suivi de l'exécution de l'engagement.**

* **L'insoutenabilité organisée :**

Les opérations de vérification effectuées par le contrôleur des dépenses publiques donnent lieu à la constatation de cette situation en cas de :

- * Manque d'ajout des justificatifs aux tableaux de la programmation pour démontrer la manière de calculer le coût prévisionnel des dépenses ce qui ne permet pas de vérifier le degré de respect de coût aux agréments budgétaires dans chaque programme séparément ou l'insistance de ne pas répondre à la demande même après les avoir demandé par le contrôleur des dépenses publiques parmi lesquelles :
- * Absence d'un plan de disponibilité de crédits nécessaires pour faire face aux dépenses obligatoires vu la priorité absolue attribuée à ce type de dépenses.
- * L'inclusion de nouvelles activités et les rendre prioritaires par rapport aux crédits qui doivent être alloués aux dépenses obligatoires (les dettes) et inéluctables (notamment celles qui sont prioritaires).

* La non-inclusion d'un plan de nouveaux recrutements pour constater son impact sur le budget et l'étendue de sa capacité de faire face à son coût.

* Le non respect du plafond des plans d'exécution agréé par un document budgétaire (Recrutements directs faites depuis des années).

Cette situation amène sans doute au refus d'agrément de la programmation annuelle sauf en cas de son rattrapage fait par le chef du programme après la collaboration avec les intervenants dans l'exécution du budget et notamment le chef du programme de direction et de soutien chargé des services administratifs, financières et les moyens généraux du ministère.

Ci-après une grille qui englobe les différents cas d'appréciation de la soutenabilité du budget.

Grille de soutenabilité du budget

	Soutenabilité présumée (1)	Insoutenabilité subie (2)	Insoutenabilité absolue (3)	Insoutenabilité organisée
Agrément	x			
Agrément avec réserve		x		
Refus d'agrément		x	x	x

1- Lorsque le contrôleur des dépenses publiques est convaincu que la programmation proposée est de nature à affronter les dépenses programmées sans dépassement du budget pour les dépenses prioritaires qui requiert des crédits importants : Soutenabilité présumée, ça implique son agrément.

2- Lorsque le contrôleur des dépenses publiques est convaincu de l'insuffisance des dépenses obligatoires et inéluctables avec les crédits attribués, il constate l'insuffisance. Si le chef du programme prend l'engagement d'effectuer des procédures et de prendre des décisions réalisables pour effectuer la compatibilité, insoutenabilité subie, ceci implique l'attribution d'agrément avec réserve.

Lorsqu'il est incapable de présenter les obligations nécessaires pour assurer la soutenabilité de sa programmation, .Dans ce cas, il y aura le refus de l'agrément.

3- Lorsque le contrôleur des dépenses constate l'absence d'un plan d'attribution de crédits pour faire face aux dépenses obligatoires ayant la priorité absolue et inéluctable (Clarification des décisions et des procédures nécessaires et exécutives) de manière à entraîner le non respect des limites du budget ou lorsqu'il vérifie le refus du chef de programme ou son incapacité à fournir les éléments nécessaires à l'appréciation de la soutenabilité du budget :insoutenabilité absolue .Dans tous les cas, ceci va entraîner le refus d'agrément

4- Lorsque le contrôleur des dépenses publique constate que le chef du programme a agit intentionnellement lors de la préparation de sa programmation sans se soucier à assurer sa soutenabilité.Insoutenabilité organisée, ceci entraine le refus d'agrément.

Mise à jour de la programmation annuelle des dépenses

La mise à jour de la programmation annuelle des dépenses représente une procédure nécessaire pour assurer la soutenabilité de la programmation annuelle au cours de son exécution et ce, par sa prévention contre des menaces qui peuvent l'atteindre selon les déférences enregistrées entre ce qui est prévu des activités et ce qui est exécuté. Si le chef du programme ne propose pas les modifications nécessaires à temps ou lorsque le contrôleur des dépenses n'en demande pas, la programmation principale sera incapable de faire face aux dépenses obligatoires et inéluctables ce qui implique la soutenabilité.

Le contrôle de la mise à jour de la programmation principale nécessite l'emploi des mêmes méthodes et techniques de vérification recourues au début de l'année d'exercice budgétaire. On peut citer parmi lesquelles et particulièrement, les indicateurs suivants :

- * Les montants de crédits inscrits avec la prise en considération des transferts effectués par l'augmentation et la baisse
- * Les rations de consommation de crédits en comparaison avec les appréciations principales et réparties selon les types de dépenses.
- * Montant des crédits d'engagement notamment ceux qui sont relatifs aux marchés et aux contrats administratifs conclus ainsi que leur conformité avec les appréciations préliminaires.
- * Cartes de suivi des indicateurs de la progression des procédures et d'exécution des marchés et des contrats administratifs sur la base des prévisions principales et les données mises à jour.
- * Le pourcentage de la progression dans l'exécution du programme du règlement des créances dans le cas du respect du calendrier qui les concerne lors de l'obtention de l'agrément de la programmation principale des dépenses.

Au niveau du budget, on vérifie l'admissibilité des transferts proposés de crédit qui seront exploités dans le règlement de ce qui reste des dépenses obligatoires ou le renforcement d'autres dépenses à condition que les justificatifs desdits transferts auront un degré important d'objectivité et ne résultant pas des fautes de gestion ou du dépassement des textes législatifs. Il faut également vérifier que les transferts proposés sont finals et impossible de renoncer à elle ultérieurement.

Quant à la mise à jour de la programmation des dépenses prévue au titre 2, le contrôleur des dépenses vérifie également à partir des cartes de suivi des projets qui sont mises à jour :

Le coût réel des projets après avoir procédé aux procédures de la concurrence (Tableaux de la programmation)

Les délais effectifs des procédures de concurrence

La manière d'affrontement de la différence par l'augmentation du coût s'il est existant.

Le pourcentage d'exécution matérielle avec l'explication des causes du retard enregistré s'il existait.

Modification des rations de consommation de crédits de paiement sur la base de la modification des pourcentages d'exécution matérielle des projets

En outre, l'appréciation de la soutenabilité de la programmation annuelle mise à jour permet au contrôleur des dépenses publiques d'évaluer la qualité de l'exécution du budget au mois de ce qui est en rapport avec l'absence d'un régime de contrôle interne ou l'étendue de la progression de son instauration.

Concernant la périodicité la de mise à jour ,bien qu'elle est définie par une décision du chef de gouvernement à deux fois par an , il a permis de procéder à d'autres mises à jour ,soit à la demande du chef de projet si cela nécessite l'intervention de quelques changements importants à l'exécution des programmes de la part du contrôleur des dépenses lorsqu'il constate des changements pouvant porter atteinte à la soutenabilité du budget et ce par l'annotation des dépenses ou l'exploitation des données fourni par Le système (ADEB) (relevés des crédits, exécution des dépenses, transfert.)

Lorsque le chef du programme ne procède pas annuellement à soumettre à l'annotation les deux mises à jour obligatoires, le contrôleur des dépenses doit les demander à partir du mois d'avril pour la première mise à jour et mois d'octobre pour la deuxième mise à jour et ce, afin de maîtriser les risques menaçant la soutenabilité du budget.

Les constatations de vérification de la programmation annuelle mise à jour des dépenses sont les mêmes que celles relatives à la programmation principale.
